



Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Séance du vendredi 07 février 2025

Date de la convocation 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,

Membres en exercice :
14

Présents : Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Chantal TOUTTAIN, Jean Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Joël LEFEBVRE, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD

Présents : 11

Votants: 12

Représentés: Angélique BENOIST par Chantal TOUTTAIN

Secrétaire de séance :
Sandra SOPHIYAIR

Excusés:

Absents: Nicolas GILBERT, Djamila COTTIN

Objet: DE_02_2025 - REEVALUATION DES PRIMES ISFE CATEGORIE B

Le personnel communal perçoit un régime indemnitaire le "RIFSEEP" (Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Il est composée de deux primes :

- l'IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise qui valorise l'exercice des fonctions de l'agent sur trois critères :

- l'encadrement, la coordination ou la conception
- la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification
- le sujétions particulières et le degré d'exposition du poste

Cette prime est perçue par les agents mensuellement.

- Le CIA : Complément Indemnitaire Annuel. Il s'agit de reconnaître la valeur professionnelle de l'agent, sa façon de servir, son investissement personnel son sens du service public sa contribution au collectif de travail.

Cette prime est un montant annuel qui peut être éventuellement versé en deux fois.

Ces primes ont été mises en place par délibération. Celles-ci prévoyaient un montant minimum et un montant maximum avec un plafond maximum à ne pas dépasser.

Afin de prendre en compte la situation économique et l'inflation actuelle, Monsieur le Maire propose de revoir le montant maximum de la prime IFSE pour le personnel communal.

Ci-dessous les différentes situations du personnel

- pour le personnel technique et le personnel administratif - catégorie B :

Le tableau actualisé des primes est le suivant :

Dépôt PREFECTURE DU VAL D'OISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/02/2025
095-219505419-20250207-DE_02_2025-DE

L'IFSE

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Secrétaire de Mairie : Assistant du Maire, expertise, gestion des activités de la Mairie, encadrement des agents d'exécution	3003,28 €	8 000 €	17 480 €
Groupe 2	Expertise sur la gestion des activités de la Mairie	2908,35 €	6 500 €	16 015 €
Groupe 3	Exécution et Gestion des activités de la Mairie	2813,42 €	5 900 €	14 650 €

Il est proposé d'augmenter le montant maximum de la prime IFSE de la manière suivante pour tout le personnel de catégorie B :

		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Secrétaire de Mairie : Assistant du Maire, expertise, gestion des activités de la Mairie, encadrement des agents d'exécution	3003,28 €	12 000 €	17480 €
Groupe 2	Expertise sur la gestion des activités de la Mairie	2908,35 €	9 750 €	16 015 €
Groupe 3	Exécution et Gestion des activités de la Mairie	2813,42 €	8 800 €	14 650 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

<p>AGEDI Dépôt PREFECTURE DU VAL D'OISE APPROUVE la réévaluation des Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/02/2025 095-219505419-20250207-DE_02_2025-DE</p>
--

primes du personnel de catégorie B

Fait et délibéré les, jour, mois, et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Christophe DEPONT

AGEDI Dépôt PREFECTURE DU VAL D'OISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/02/2025 095-219505419-20250207-DE_02_2025-DE